

PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 05 juillet 2022 à 20h00 à la salle des fêtes de Crozet

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, M. GATTONE Emmanuel, Mme REBOUL SALZE Sophie, M. LEQUIN Didier, Mme COTTIN Véronique, M. BAGUET André, M. NOUVELLE Philippe, Mme POMMES Kathy, M. POURRIER Luc, Mme SLADE Judith, Mme VALLECORSIA Sofia, Michel CHANEL, Mme LENG-GOLLIET Amély, Mme LACHAUX Laurie

Excusés : M. LACHAUX Patrice, M. LESEGRETAIN Bernard, Mme DELCOUR Petra, M. Du BOIS Jérôme

Procurations : LACHAUX Patrice à M. GATTONE Emmanuel, M. LESEGRETAIN Bernard à Mme POMMES Kathy, Mme DELCOUR Petra à Mme JOUANNET Martine

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil du 07 juin 2022

FINANCES

Point n°1 : Factures et engagements

Point n° 2 : Avenant à la demande de garantie d'emprunt SEMCODA

ADMINISTRATION GENERALE

Point n°3 : Création d'une commission extra-municipale : développement durable

Point n°4 : Fixation du montant de la caution pour le prêt de clé du coffret forain

TRAVAUX / FORETS

Point n°5 : Compte-rendu de la commission

Point n° 6 : SIEA : Avant-projet sommaire : modernisation éclairage public par LED

Point n° 7 : SIEA : enfouissement des lignes - chemin du Peillon

Point n° 8 : SIEA : raccordement de la fibre - Lespeneux

Point n° 9 : Attribution du marché de travaux : construction du bâtiment des services techniques

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n°10 : Compte-rendu de la commission

Point n°11 : Autorisations d'urbanisme

Point n°12 : Avis d'attribution : Occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du futur centre technique

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n°13 : Compte-rendu des commissions

INTERCOMMUNALITE

INFORMATIONS DIVERSES

- Ouverture de séance à 20h05
- Mme REBOUL SALZE est nommée secrétaire de séance
- Mme la Maire propose de retirer les points 7 et 8, les éléments du SIEA étant non communiqués à ce jour. Approbation à l'unanimité.
- Approbation du PV du 07 juin 2022 : pas de remarques

Point N° 1 Factures et engagements (Annexes)

Pas de questions

Point N° 2 Avenant à la demande de garantie d'emprunt SEMCODA - Marais Nord (Annexes)

M. Lequin rappelle qu'en 2008, le conseil municipal a délibéré et accordé à la SEMCODA une garantie d'emprunt pour la construction de 12 logements PLUS dans le programme du « Marais Nord ».

La SEMCODA a signé en juillet 2020 un protocole de rétablissement de l'équilibre sur la période 2020-2025 avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif et ses actionnaires de références.

Un aménagement est proposé à la SEMCODA par la CDC Banque des Territoires et prendra effet de manière rétroactive au 28 avril 2022 après signatures des avenants. Le capital restant dû de la dette reste identique, ainsi que la garantie initiale.

Concernant la mairie de Crozet, le réaménagement se présente sous forme de refinancement :

- Allongement de 3 ans dont 3 ans de différé d'amortissement pour un capital restant dû de 383 823.03€

- Allongement de 8 ans ré-indexation vers TLA + 1.30€% - différé d'amortissement 3 ans pour un capital restant dû de 116 168.90€

M. Nouvelle demande pour quelle raison ils restructurent leur dette.

M. Lequin répond que c'est une stratégie financière d'autofinancement dans le but certainement de faire des économies.

**Les membres du conseil municipal,
à l'unanimité délibèrent sur les articles suivants :**

Article 1 :

La commune de Crozet réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristiques financières de lignes de Prêts réaménagées »

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de lignes du Prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières de lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du Prêt réaménagées à taux révisables indexés sur le taux du livret A, le taux du livret effectivement appliqué aux dites lignes de prêts réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêts réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 28/04/2022 est de 1%.

Article 3 :

La garantie de la commune de Crozet est accordée pour la durée totale de chaque ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Crozet s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

ADMINISTRATION GENERALE

Point N° 3 Création d'une commission extramunicipale « Développement durable »

Mme la Maire rappelle qu'en dehors des commissions municipales, le conseil municipal peut consulter d'autres structures ou particuliers conformément à l'article Article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de créer une commission extramunicipale sur le thème du Développement Durable.

Mme Reboul Salze explique que cette commission aura un double objectif :

- Réduire les consommations en énergie
- Produire plus d'énergies renouvelables.

Elle sera constituée d'élu.e.s, de citoyen.ne.s, de professionnel.le.s, d'expert.e.s qui le souhaitent. Elle permettra d'impliquer les Crozatis et faire émerger des compétences de la commune.

La commission pourra faire des propositions au conseil municipal afin de mettre en œuvre les actions identifiées.

Cette commission sera ouverte à tous les crozatis et des conseillers, même s'ils ne font pas partis de la commission Développement Durable.

Mme la Maire ajoute que le nombre de membres n'est pas fixé et reste ouvert aux intéressés.

Un appel sera lancé à la population. Il y a déjà une candidature.

Mme Pommès demande comment informer la population.

Mme Reboul Salze indique que l'information sera diffusée dans le magazine et sur les supports de communication.

Les membres du conseil, à l'unanimité décident de :

CREER la commission extramunicipale « développement durable »

NOMMER Mme Sophie REBOUL SALZE animatrice de cette commission

NOMMER les membres du conseil municipal qui souhaitent intégrer cette commission

NOMMER à tout moment, membre tout citoyen de Crozet qui aura fait le vœu d'intégrer cette commission, suite à la communication auprès de citoyens par la commune de cette possibilité

Point N° 4 Définition du montant de la caution pour la clé du coffret forain

Plusieurs commerces ambulants ont fait part de leur souhait de s'installer sur le parking de la boulangerie. Actuellement, le commerce « Made In 25 » stationne 1 fois par semaine.

Deux nouveaux commerces souhaitent s'installer : une boulangerie ambulante et un food truck indien.

Afin de faciliter la gestion de la mise en route du compteur électrique et qu'ils soient autonomes pour leur branchement, il est proposé de leur prêter une clé sous caution.

Le montant proposé est de 50€ par clé.

Mme Pommès demande quels seraient les jours de leur présence ?

Le boulanger viendrait un matin par semaine et le Food truck 4 soirs par semaine.

M. Baguet demande si le boulanger à un commerce fixe. Il lui est répondu que non, c'est un commerce ambulante.

Mme la Maire informe que concernant la boulangerie, la vente aux enchères du fonds de commerce aura lieu le 26 juillet prochain et que selon les propositions d'achat, ce ne sera pas obligatoirement une boulangerie car c'est un bail commercial.

Les membres du conseil, à l'unanimité :

ACCEPTENT le montant de la caution de 50€ pour la clé du coffret

AUTORISENT Mme Le Maire à rajouter un article, concernant la caution, dans les conventions passées avec les commerçants

FIXENT son application à compter du 05 juillet 2022

TRAVAUX – FORET

Point N° 5 Compte-rendu de la commission par Mme Mosteiro

- Chemin des Noyers : l'aménagement du projet a été présenté et approuvé. Lancement de la consultation aux entreprises fin août.

- Demande d'un riverain : revoir la route de la Télécabine pour limiter la vitesse. Avis défavorable car l'aménagement de cette route a été déjà réalisé et sécurisé par rapport à d'autres rues qui le nécessiteraient. Un panneau sera disposé pour rappeler les 50km/h à respecter.
- Réfection de la route forestière : le devis est assez élevé, la commission s'est interrogée sur le bien-fondé du projet cette route desservant d'autres communes. Si elles ne réalisent pas de réfection, comme le projet sur Crozet, cela pose interrogation. Les autres communes seront contactées pour connaître leur intention.

Mme Reboul Salze ajoute que cette route est en limite de la Réserve Naturelle ; elle est d'avis de ne pas la refaire au vu du nombre de motos qui circulent. Mettre un dispositif pour empêcher les motos paraît peu probable sachant qu'il faut laisser circuler les grumiers.

Mme la Maire ajoute que l'ONF va être recontactée à ce sujet. La route est quand même en mauvais état pour le passage des grumiers.

- Chemin des Reinnets : la commission s'est rendue sur place pour envisager les travaux à réaliser (goudronnage, trottoir...)
- Parking de la mairie refait. Les boulistes souhaiteraient refaire le mur le long de leur terrain.
- Sources de l'Allondon : réunion fixée le 12 juillet avec Echenevex
- Salle des fêtes : projet d'étude acoustique à mettre en place.

Point N° 6 SIEA – avant-projet sommaire modernisation de l'éclairage public par LED

Mme Mosteiro rappelle que depuis le 1^{er} juillet l'éclairage nocturne est mis en place dans la commune. Une zone est encore éclairée mais le problème va être résolu rapidement.

Concernant le projet de modernisation de l'éclairage public par LED, le devis proposé par le SIEA d'un montant total de 320 250.00€ HT peut paraître élevé. Cependant, Mme Mosteiro précise que la participation financière du SIEA sera importante.

Ces travaux ainsi que les dépenses pourront être étalés sur deux ou trois années.

Mme Reboul Salze demande à quelle hauteur s'élève l'aide du SIEA ? L'aide s'élève à hauteur de 74 581.5€.

Mme Mosteiro ajoute que ce projet rentre dans les engagements de campagne de l'équipe municipale.

M. Nouvelle demande le nombre de points lumineux concernés. Mme Mosteiro indique que cela concerne 339 points hormis le stade et le tennis et les zones d'activités sont de la compétence de Pays de Gex Agglo.

M. Lequin propose de prendre contact avec la Fédération Française de Foot pour faire une demande de subvention LED pour l'éclairage du stade.

Pour les terrains de tennis, le club serait prêt à prendre en charge une partie, voire la totalité d'un changement d'éclairage en LED.

Mme Reboul Salze souligne d'ailleurs qu'il est impossible d'éclairer au même moment le stade et les terrains de tennis qui sont raccordés ensemble.

Mme la Maire demande si chaque changement ampoules sera au LED ? M. Chanel répond que les lampes seront changées à l'identique. Les ampoules LED fournissent la même capacité lumineuse pour la même puissance.

M. Chanel ajoute que la discussion a eu lieu au SIEA pour l'échelle du département qui propose de remplacer dans un 1^{er} temps les lampes sodium par les LED, puis de continuer les remplacements petit à petit par un système plus moderne. Il faudra se positionner sur les techniques et technologies à utiliser.

Les entreprises n'auront pas la capacité de faire les 80 000 points lumineux du Département en 2 ans.

- Participation du syndicat : 74 581.50 €
- Fonds de compensation de TVA : 63 040.57 €
- Dépenses prévisionnelles pour la commune : 246 677.93 €
- Appel de fonds de 85% : 209 676.24 €
- **Montant total des travaux : 320 250.00 HT soit 384 300.00 € TTC**

Les membres du conseil, à l'unanimité:

APPROUVENT les montants.

AUTORISENT Mme la Maire à signer le devis

Point N° 7 SIEA – enfouissement des lignes chemin du Peillon

Point retiré

Point N° 8 SIEA- raccordement à la fibre optique Hameau Lespeneux

Point retiré

Point N° 9 Attribution du Marché de travaux de construction du bâtiment des services techniques

Mme le Maire informe les membres du Conseil que la consultation en procédure adaptée pour le marché de travaux pour la construction du bâtiment des services techniques a été lancée et aujourd'hui terminée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 05 mai 2022 pour publication dans le BOAMP, le dossier de consultation était disponible sur le site de dématérialisation des marchés publics. La date de réception des offres a été fixée au 1^{er} juin 2022 à 12h00.

10 offres ont été remises dans les délais impartis. 1 offre proposant un sous-traitant a été écartée, la sous-traitance étant non conforme au règlement de consultation. La CAO s'est réunie le 13 juin 2022 afin d'émettre un avis sur le jugement des offres.

Les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité étaient : 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations.

Mme la Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis du maître d'œuvre pour attribuer les marchés aux entreprises identifiées comme étant les plus avantageuses économiquement et propose de retenir :

Lot 1 : TERRASSEMENT : Entreprise GOLLIET — 01 170 Crozet - pour un montant de 56 421.00€ HT.

Lot 2 : MAÇONNERIE : Entreprise TEDOLDI – Saint Laurent en Grandvaux - pour un montant de 175 694.98 € HT.

Lot 3 : CHARPENTE COUVERTURE : Entreprise ANTONIOLLI —01 630 Saint Jean de Gonville pour un montant de 97 563.36 € HT.

Lot 4 : ZINGUERIE : Entreprise FERBLANTERIE GESSIENNE – 01 630 Saint Jean de Gonville pour un montant de 12 779.70€ HT

Les membres du conseil municipal, à la majorité décident:

Mme Leng-Golliet ne participe pas au vote.

D'ATTRIBUER les marchés de travaux de construction du bâtiment de services techniques comme indiqué ci-dessus,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer le marché et à en suivre l'exécution,

DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont et seront inscrits aux Budgets Primitifs.

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point N° 10 Compte-rendu de la commission par Mme Reboul Salze

- Plan Climat-Air-Energie-Territorial : dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan, Pays de Gex Agglo organise des ateliers et incite les communes à investir dans les énergies Renouvelables. A Crozet, un état des lieux du potentiel est en cours d'élaboration.
- Réunion publique photovoltaïque : Création d'un groupe de travail pour organiser une réunion publique sur l'installation de panneaux photovoltaïques pour les particuliers.
- Projet de ferme photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge : projet à l'étude.

Point N° 11 Autorisations d'urbanisme

Mme Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme

| Numéro de dossier | Date dépôt | Demandeur | Adresse terrain | Nature des travaux | Date décision | Décision |
|------------------------|------------|--|---|---|---------------|------------------------------|
| DP00113522 B0021 | 11/05/22 | SAS ISOWATT - M. MARTINEAU Benjamin | 294 chemin de la Cullle | Installation photovoltaïque sur toiture d'une surface de 24 M ² . Aucun compteur de consommation supplémentaire n'est nécessaire | 11/06/22 | TACITE |
| DP00113522 B0022 | 20/05/22 | LE MEUR Jean-Yves | 177 rue du Royaume | Annexe : Atelier de jardin. l'emploi de matériaux respectueux de l'environnement dans une démarche éco-responsable. Construction en bois naturel de type pin douglas de classe IV. Les menuiseries seront de couleur anthracite. Toiture terrasse 2% végétalisée permettant la gestion des eaux pluviales naturellement sur le terrain. | 20/06/22 | TACITE |
| DP00113522 B0023 | 23/05/22 | BOURJAS Rémi | 49 impasse des Campanules | Réfection du toit pour isolation avec modification des fenêtres de toit. | 23/06/22 | TACITE |
| DP00113522 B0024 | 25/05/22 | FORNOS Manuel | 83 impasse de la Pommerale - Avouzon | Changement des fenêtres et porte-fenêtre en PVC blanc cassé | 25/06/22 | TACITE |
| DP00113522 B0025 | 25/05/22 | CURTIS David | 164 Impasse des Sarsonnières - Avouzon | Projet : Créer un abri pour 2 voitures, contigu à un chalet existant. Transformer le garage existant en atelier et local vélos. Créer un portall en bols à l'entrée de la propriété. Changer certaines fenêtres et en créer de nouvelles dans la maison existante | 16/06/22 | FAVORABLE AVEC RESERVE |
| PC00113520 B0013M01 | 05/05/22 | BAER Adrien | 115 chemin de Chapeaux | Les modifications ne concernent que l'abri de voiture : - L'abri de voiture a été déplacé de 1.49 M. vers le Nord - En raison de ce déplacement, la façade Nord de l'abri reçoit du bardage, et la façade Sud n'en reçoit plus. La façade Ouest reste bardée. En raison de ce déplacement, l'axe du faitage est également légèrement décalé. La hauteur au faitage et à l'égout a été augmentée pour atteindre 4.20 M. au faitage et 3.30 M. à l'égout. L'objectif est d'avoir 2.80 M. de passage sous la poutre pour accès avec véhicules. | 3/06/22 | REFUS |
| PC00113520 B0023M01 | 12/05/22 | SCCV EUROPEAN HOMES 164 - M. BARRANGER Philippe | Rue de la Montagne - Route de Villeneuve - Villeneuve | Intégration du projet de constitution d'une ASL - PC 17 : Régularisation de la surface affectée aux logements sociaux (1055,69 M ²) | 10/06/22 | FAVORABLE |
| PC00113522 B0004 | 21/04/22 | THABUIS Yohann et METRAL Sophie | Rue du Jura | Le projet consiste en la réhabilitation d'une grange en atelier et en logement sur la commune. Voir notice paysagère et plan de masse | 01/07/22 | FAVORABLE AVEC RESERVE |

Point N° 12 Avis d'attribution : Occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du futur centre technique

Mme Reboul Salze informe l'assemblée que la commune de Crozet a reçu une manifestation d'intérêt spontanée par la SEM LEA en septembre 2021 pour l'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du futur bâtiment des services techniques.

A cet effet, un avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent a été publié sur le site internet de la commune le 10 juin 2022.

Le retour des candidatures était fixé au 24 juin 2022.

Aucun candidat n'a envoyé d'offres.

Conformément à Article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, il est proposé de retenir l'offre de la SEM LEA.

Mme Pommès soulève la question de la responsabilité en cas de grêle. Mme Reboul Salze fait part qu'ils sont assurés pour cela.

Mme Reboul Salze fait remarquer qu'il y a un doute quant à la durée de la mise à disposition des panneaux dans la convention. Afin de s'assurer de la durée de celle-ci, il est proposé de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Avis favorable à l'unanimité pour reporter ce point.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N° 13 Compte-rendu des commissions

Enfance et jeunesse :

Conseil municipal jeunes : les projets seront développés pour la rentrée, le conseil se met en place petit à petit. Un nouvel appel à candidature va être lancé.

Conseil d'école : arrivée de 2 nouveaux enseignants à la rentrée.

Vie associative : festivités à venir : le 14 juillet, le 13 août, le vide grenier le 25 septembre, et la foulée de Crozet le 11 octobre.

Solidarité : Mme Cottin fait part qu'elle a rencontré les cadres de l'action sociale du département. Il y a un grand manque d'assistantes sociales et de personnel administratif sur le secteur. Les délais de rendez-vous sont très longs.

Logement de secours : arrivée dans l'été d'un couple d'ukrainiens

Le Café ambulant aura lieu le 12 juillet prochain.

Communication : Mme Mosteiro fait part que tous les conseillers peuvent participer à la rédaction des articles du Crozet Contact, la tâche lourde est réalisée par les mêmes élus, des idées et rédactions nouvelles seraient les bienvenues.

INTERCOMMUNALITE

Commission transport : Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public, M.Nouvelle fait part qu'une ligne Crozet- Saint-Genis-Chevy est prévue

Mme Reboul Salze soulève que l'agglomération pourrait demander à la Région que la ligne de bus 33 passe par Crozet.

Commission tourisme et culture : M.Nouvelle indique que la Télécabine est ouverte pour la saison estivale et que de nombreuses animations sont prévues en haut.

Commission gestion et valorisation des déchets : Mme la Maire fait part que le nombre de composteurs individuels et collectifs sera augmenté ceci dans l'objectif de réduire la production de biodéchets.

Concernant les incivilités aux pieds des conteneurs semi-enterrés, une étude va être menée afin de savoir si la redevance incitative est la réelle cause de ces incivilités.

La mise en place de conteneurs semi-enterrés dans les communes prend du retard à cause des délais d'approvisionnement des matériels.

Un article sur la collecte sélective paraîtra dans un prochain Crozet Contact, M.Chanel se proposant pour la rédaction.

INFORMATIONS DIVERSES

- Visite des refuges de Prébouillet et du Gralet dans l'été dans le cadre de l'étude menée pour la réhabilitation du chalet d'alpage du Bévy.
- Réunion publique participation citoyenne avec la Gendarmerie le 06 juillet.

Fin de conseil à 22h00

Mme JOUANNET Martine
Maire



Le 06 septembre 2022,

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink that reads 'J.B. Stadel'.

